



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Canton de Vaud a renforcé sa politique extérieure en 2011

En 2011, le Canton de Vaud a intensifié les différentes démarches entreprises dans le but de défendre ses intérêts et favoriser son rayonnement. Dans son rapport annuel sur les affaires extérieures, le Conseil d'Etat met en avant les dossiers fédéraux dont la portée influence le quotidien des Vaudoises et des Vaudois. Ce rapport dresse également un état des lieux des principales actions menées en matière de collaborations intercantionales, transfrontalières et internationales.

Le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les affaires extérieures offre un large panorama des dossiers de politique extérieure traités par l'ensemble des départements en 2011. Le Gouvernement a poursuivi les démarches pour défendre ses intérêts sur la scène fédérale dans des domaines aussi variés que le développement des infrastructures ferroviaires et autoroutières, le programme de soutien à la recherche, les mesures d'économies de la Confédération, la réforme du financement et la surveillance des institutions de prévoyance, la loi sur les marques et indications de provenance, les réserves des assurances maladie ou encore la surveillance électronique des auteurs de violence domestique.

Bien que non exhaustive, cette liste témoigne de l'engagement du Conseil d'Etat pour faire entendre la voix du canton sous la coupole fédérale. Il a pu compter sur l'écoute et le soutien de la députation vaudoise, avec laquelle il échange dans le cadre de la Conférence des affaires fédérales autant que par des contacts informels. Dans ces démarches, souvent menées en étroite collaboration avec d'autres cantons et par le biais des conférences intercantionales, le Gouvernement a activement contribué au développement de solutions constructives et respectueuses des principes du fédéralisme.

L'année 2011 a vu se développer les collaborations bilatérales et multilatérales. L'évolution de la société, marquée par une mobilité croissante, mais également par des défis toujours plus complexes, appelle une formulation concertée des politiques publiques. De nombreux accords intercantonaux ont été ainsi conclus avec les cantons voisins et les collectivités frontalières.

Parmi les événements marquants de l'année 2011 figure la signature de l'accord entre

Vaud et Genève portant sur la création de la «Métropole lémanique». Cet accord engage les deux cantons à conjuguer leurs forces pour défendre des projets à l'échelle métropolitaine et renforcer le poids de la région à l'échelle nationale. Conscients de partager une communauté de destin, les cantons de Vaud et de Genève ont développé de nombreuses collaborations ces dernières années.

Par ailleurs, le Canton de Vaud demeure fortement impliqué dans les instances intercantionales et transfrontalières, comme en témoignent plusieurs présidences de conférences, notamment de la Conférence des gouvernements cantonaux, de la Conférence des directrices et directeurs de la santé et de celle des transports publics.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 18 janvier 2012

DFIRE, Pascal Broulis, président du Conseil d'Etat, 021 316 20 01 ; Roland Ecoffey, chef de l'Office des affaires extérieures, 021 316 40 58

[Rapport-AE-2011-web](#)